



MISE EN RESEAU DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT CONVENTION D'ACTION 2022

Entre les soussignés

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, sis 20 avenue de la Gare à Dax (40100), représenté par son Président Julien DUBOIS, autorisé par délibération n° DEL2022-24 du 23 juin 2022,

D'une part,

Et

L'Amicale Laïque Dacquoise – 1 Impasse du Tuc d'Eauze à Dax (40100), représentée

par.....,
enregistré à la Préfecture sous le N° :, N° SIRET,
Code APE :

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Dans le cadre de sa compétence Action sociale et de son « schéma d'actions pour l'accueil de l'enfance et la jeunesse », le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax souhaite encourager des actions de formation, de mutualisation de moyens et de compétence, de communication, d'animation..., dans le but de soutenir la mise en réseau des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de son territoire.

La présente convention vise à définir les modalités de mise en œuvre d'une action d'animation portée par l'Amicale Laïque Dacquoise et soutenue par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.

Article 1 : Objet de la convention

L'Amicale Laïque Dacquoise et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax s'associent pour réaliser une action d'animation en direction des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de l'agglomération, sur la thématique :

- ✓ « Escalade » : organiser deux sessions de formation à l'attention des personnels des ALSH afin de leur permettre d'essayer cette nouvelle pratique ou de revoir les règles de sécurité fondamentales, puis proposer à 2 groupes de 12 enfants (de 7 à 16 ans) par structure de venir découvrir cette activité au stade Colette Besson durant l'été ou les petites vacances. Budget total de 2 900 €, dont 1 900 € de subvention du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.

Article 2 : Obligation du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax

Dans le cadre de ce partenariat, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax s'engage à verser une subvention à l'Amicale Laïque Dacquoise afin de permettre la réalisation du projet.



Article 3 : Obligations de l'Amicale Laïque Dacquoise

Dans le cadre de ce partenariat, l'Amicale Laïque Dacquoise s'engage à organiser le projet, conformément à la « fiche-projet » annexée à la présente convention. Il s'engage également à fournir des bilans tant quantitatifs que qualitatifs du projet dans les deux mois suivant la fin de l'action.

Article 4 : Modification du contenu de la « fiche-projet »

Toute modification du contenu de la « fiche-projet » (nature des actions, nombre de participants...) devra faire l'objet d'un accord préalable des deux parties.

Article 5 : Modalités financières

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax s'engage à verser la somme totale de 1 900 € (mille neuf cent euros), inscrits au budget 2022 (article 6574), sur le compte de l'Amicale Laïque Dacquoise, à réception du bilan du projet réalisé.

Toutefois, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax se réserve le droit de réviser cette participation financière en cas de modification du contenu de la « fiche-projet » (nature des actions, nombre de participants...).

Article 6 : Modification de l'acte constitutif

Toute modification du présent acte devra être approuvée dans les mêmes termes par les deux parties signataires de la présente convention.

Article 7 : Recours

Les litiges susceptibles de naître de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable.

Le Président du CIAS

Pour l'Amicale Laïque Dacquoise,
la Présidente ou son représentant

Julien DUBOIS,
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax,
Maire de Dax.

A Dax, le.....

Fait en 2 exemplaires entre les parties



Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché/Publié le 05/07/2022

ID : 040-200018091-20220623-DEL2022_24-DE



PROPOSITION DE PROJETS 2022

**Objet : Mise en réseaux
des structures d'accueils de loisirs
de l'agglomération du Grand DAX**

ESCALADE



7-16 ans : escalade

Cette formation a toujours du succès car elle permet aux animateurs de venir ensuite en toute sécurité assister à des séances de découverte pour les enfants et les jeunes de leur structure.

Cette activité est originale et offre aux enfants un vrai plus dans les propositions d'activités e l'été et des petites vacances sur les accueils de loisirs.

Nous souhaitons proposer à nouveau ce projet cette année.

Les groupes seraient encadrés par les salariés de l'ALD titulaire du Diplôme d'Etat d'escalade. Le matériel de l'ALD serait mis à disposition pour cette découverte.

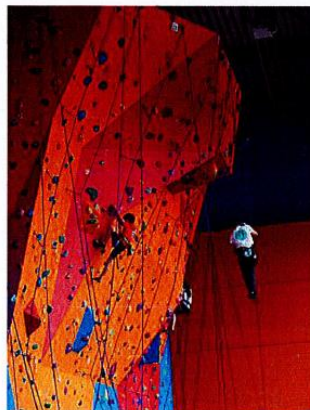
Objectifs :

- Permettre aux animateurs de l'agglomération de s'essayer à cette nouvelle pratique et/ou de revoir les règles de sécurité fondamentales afin de pouvoir accompagner leurs groupes sur des séances cet été
- - permettre aux enfants de découvrir cette activité

Nous proposerions :

Public : l'ensemble des accueils de loisirs ainsi que l'espaces jeunesse de Dax et St Vincent de Paul et la Maison des jeunes de Tercis

- Les mardis 14 et 28 juin, une session de découverte de 1h30 pour 12 animateurs ou directeurs des ALSH de l'agglomération, de 9h à 10h30
- durant les vacances (petites vacances ou été), d'accueillir 2 groupes de 12 enfants, de 7 à 17 ans, de chaque structure, ayant participé à la formation initiale.





BUDGET PREVISIONNEL

CHARGES		PRODUITS	
Projet Escalade 9-17 ans			
Coordination du projet	90€		
Formation animateurs et Encadrement des groupes (28h)	930€		
Locaux : mise à disposition par la ville de DAX pour la formation	1000€ (évaluation)	Locaux : mise à disposition par la ville de DAX pour la formation	1000€ (évaluation)
Transports d'enfants pour les vacances : 1 bus par structure	880€		
TOTAL	2900€		1000€
		FINANCEMENT CAGD 1900€	